



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CLUB ADOS

Au sein du Club Ados, nous encourageons un environnement convivial, respectueux et propice au développement personnel et social de ses membres. Afin que chacun puisse profiter pleinement de son expérience au sein du club, voici les règles de base à suivre :

Article 1 : Partage et Amusement

Au Club Ados, vous avez le droit de vous amuser, de jouer, de rire, et de partager des moments agréables avec les autres membres.

Article 2 : Respect de l'Environnement

Nous vous demandons de contribuer à maintenir notre espace propre et rangé, de respecter le matériel mis à disposition ainsi que les biens d'autrui. Le matériel du Club Ados doit être utilisé correctement et à bon escient.

Article 3 : Collaboration

Écoutez attentivement les instructions des animateurs(trices) et demandez-leur l'autorisation pour accéder au bureau ou pour utiliser l'espace extérieur.

Article 4 : Respect Mutuel

Au sein du Club Ados, vous vous engagez à vous respecter les uns les autres, à respecter les animateurs(trices) et les intervenants. Les animateurs(trices) valoriseront l'expression de chacun.

Article 5 : Résolution des Conflits

En cas de désaccord ou de conflit, la résolution pacifique et le dialogue pour maintenir une ambiance harmonieuse sont encouragés.

Article 6 : Savoir-être

Au Club Ados, nous valorisons le savoir-être, la politesse et l'honnêteté envers les autres membres et les animateurs(trices).

En adhérant à ces règles, vous contribuez à faire du Club Ados un lieu agréable où chacun peut s'épanouir. Tout manquement à ces principes pourra entraîner des mesures appropriées, décidées en concertation avec les animateurs(trices) et la mairie.

La signature du présent règlement vous engage à le respecter.

Fait au Club Ados

Le 25/09/2026

Signature des parents :

Signature de l'ado :